

Mémoire prébudgétaire 2026-2027

Historique, mission et membrariat du RESICQ

En 1986, Madame la Ministre Thérèse Lavoie-Roux annonçait la création de centres spécialisés en intervention de crise dans le but de réduire l'affluence dans les urgences. Aujourd'hui, 23 centres de crise offrent leurs services à travers 14 régions administratives du Québec. Le Regroupement des services d'intervention de crise du Québec (RESICQ) a été créé en 2003. Il a pour mission de regrouper, représenter et soutenir les centres d'intervention de crise du Québec. Plusieurs centres ont ouvert leurs portes en 1986-1987 dans la foulée de la mise en place, par le ministère de la Santé et des Services sociaux, d'un ensemble de mesures visant à diminuer la congestion dans les urgences hospitalières. L'une de ces mesures fut l'implantation de services d'intervention de crise 24 h/24, 7 j/7, étroitement liés à un service d'hébergement temporaire. Les membres du RESICQ s'inscrivent dans un continuum de services en complémentarité avec les services d'urgence, les CLSC et les équipes de santé mentale du réseau. Ils offrent une contribution directe à la prévention du suicide et à la réduction des hospitalisations psychiatriques.

Les principaux objectifs du regroupement sont:

- L'uniformisation des pratiques, le développement d'indicateurs communs et l'accompagnement des centres dans leur développement organisationnel;
- Faire connaître les services, les pratiques et l'expertise des centres d'intervention de crise;
- Oeuvrer pour que la population du Québec ait accès à des services immédiats de qualité.

Les centres d'intervention de crise travaillent aux côtés du réseau communautaire et public pour répondre, 24/7, aux situations les plus urgentes en santé mentale. Ils viennent en aide aux personnes vivant avec des enjeux importants de santé mentale ou une détresse aiguë souvent accompagnée d'idées suicidaires et/ou homicidaires. Ils s'adressent également aux membres de l'entourage.

Ces services jouent aussi un rôle crucial dans la réduction des hospitalisations évitables et la diminution du recours à la Loi P-38.



La pression sur le terrain est immense : en six ans, les demandes d'aide ont bondi en moyenne de **30 %**, tandis que les situations se complexifient et s'alourdissent, notamment en raison des problématiques mixtes santé mentale-consommation et de la hausse des crises en contexte d'itinérance.

En 2024-2025, plus de **3 500 personnes** ont été accueillies en hébergement de crise, représentant **25 000 nuits offertes**, en plus des milliers d'appels reçus sur la ligne 24/7 et des suivis intensifs réalisés. Les centres de crise demeurent l'un des remparts les plus efficaces pour soutenir les personnes en détresse et désengorger le réseau public, mais leurs capacités atteignent aujourd'hui leurs limites.

2. Contexte

Le 15 décembre 2022, le ministre responsable des Services sociaux, Lionel Carmant, annonçait un rehaussement récurrent de 5 M\$ destiné aux centres et services communautaires d'intervention de crise du Québec, à compter de 2023-2024 et indexé dès 2025-2026. Ce financement visait à consolider et renforcer l'offre de services, notamment par la bonification des conditions de travail. Il s'agissait d'une reconnaissance explicite de la contribution des membres du RESICQ au désengorgement du réseau public, à la prévention des hospitalisations psychiatriques et à leur rôle essentiel dans l'offre de services 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 partout au Québec.

Malgré cette annonce, des enjeux importants liés aux versements ont émergé et persistent toujours à ce jour : non-respect des calendriers de versements, ajout de conditions liées à la performance, confusion entourant la provenance du financement et absence d'indexation réelle. Ces difficultés fragilisent le fonctionnement des centres et compromettent la capacité de certains à assumer leurs charges salariales, et ce, malgré les démarches et représentations politiques et administratives réalisées par le regroupement au cours des dernières années.

Ces irrégularités menacent la capacité des centres de jouer pleinement leur rôle dans le continuum de services alternatifs à l'hospitalisation. Elles augmentent les risques de bris de services, voire de fermeture, et compromettent l'accessibilité des services 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, particulièrement en région. Une telle situation est préoccupante et incompatible avec les besoins croissants ainsi qu'avec la pression exercée sur le réseau de la santé et des services sociaux.

3. Objectifs de la démarche prébudgétaire

Les centres de crise sont des partenaires incontournables du ministère de la Santé et des Services sociaux. Leur efficacité éprouvée, leur offre de services intégrée et leur contribution directe au désengorgement du réseau public représentent un avantage économique réel pour le système de santé. À ce titre, les centres de crise sont en mesure de contribuer à soutenir les orientations ministérielles et maximiser leur impact.

La démarche prébudgétaire vise à :

- Pérenniser et indexer le financement existant, incluant le rehaussement récurrent de 5 M\$;
- Corriger les retards et irrégularités de versements, afin de garantir la stabilité financière et organisationnelle des centres ;
- Obtenir un rehaussement additionnel pour maintenir les services actuels, consolider et développer l'ensemble des services offerts, et mettre en place des indicateurs de performance permettant de démontrer la pertinence, l'efficacité et l'impact des centres, renforçant ainsi notre capacité à être un partenaire fiable et stratégique pour le gouvernement ;
- Soutenir les régions les plus vulnérables, afin d'assurer une accessibilité équitable sur l'ensemble du territoire.

En donnant aux centres les moyens d'agir à la hauteur de leur potentiel, le gouvernement consolide un réseau éprouvé, amplifie son impact et assure l'accessibilité et la qualité des services pour toute la population, tout en s'appuyant sur un partenaire engagé, rigoureux et orienté sur les résultats.

Nous estimons à un total de **9 M\$** par année les sommes additionnelles nécessaires afin de répondre adéquatement aux besoins actuels et croissants. Cette somme se décline ainsi : nous évaluons le soutien financier nécessaire à **1,5 M\$** pour le maintien des services actuels, **7 M\$** pour le développement et l'amélioration de la couverture des services 24/7, ainsi que **500 000 \$** pour soutenir les travaux d'accompagnement des membres par le RESICQ.

4. Sommaire des recommandations

Recommandation 1

Renforcer la stabilité financière et organisationnelle du réseau

Le renforcement de la stabilité financière et organisationnelle du réseau des centres de crise communautaires du Québec est essentiel si l'on souhaite optimiser de façon durable le partenariat entre les centres de crise et les CISSS et les CIUSSS et renforcer l'accès de la population à des services d'intervention de crise en santé mentale partout au Québec. Voici les recommandations du RESICQ pour y arriver:

Pérenniser et indexer le rehaussement de 5 M\$ accordé antérieurement:

En novembre 2023, le RESICQ recevait la confirmation du cabinet du ministre, que ce montant allait être indexé à partir de 2025-2026. Cette information avait alors été validée avec le MSSS. Pourtant, à ce jour, non seulement l'indexation prévue n'a pas été versée, mais pire encore, plusieurs centres de crise n'ont pas reçu ou peinent à recevoir le montant annuel de rehaussement qu'ils avaient obtenu en 2024-2025.

Le RESICQ recommande donc que:

- Santé Québec et le MSSS financent dès 2026-2027 le rehaussement de 5 M\$ autrement que par le Fonds de lutte contre les dépendances afin que sa récurrence soit garantie pour l'avenir;
- Le montant de rehaussement annuel reçu soit intégré au mode de financement principal de chaque centre de crise puisqu'il est utilisé pour l'amélioration des conditions salariales et de travail des employé.e.s comme il avait été convenu avec le ministre Carmant à l'époque;
- L'indexation de 2,2 % accordée par le PSOC à la mission globale en 2025-2026 soit appliquée rétroactivement au 1er avril 2025 pour tous les centres de crise membres du RESICQ, et ce, sans égard à leur mode de financement actuel.

Injecter 1,5 M\$ annuellement pour maintenir les services actuels et corriger les écarts régionaux de financement:

À travers les années, le réseau des centres de crise communautaires ne s'est pas développé et n'a pas été financé par le MSSS de manière uniforme à travers le Québec. Cette situation a engendré des écarts significatifs de financement et, par conséquent, des disparités importantes dans l'offre et l'accessibilité des services d'intervention de crise entre les régions. Afin de corriger les écarts, il est temps de revoir en profondeur le financement des centres de crise.

Le RESICQ recommande donc que:

- Santé Québec et le RESICQ entament des travaux afin de déterminer un rehaussement du financement tenant compte des disparités régionales et permettant d'effectuer un rattrapage dans les régions où il le faut;
- Tous les centres de crise membres du RESICQ reçoivent, sans égard aux modes de financement présentement en vigueur ou à venir (mission globale, ententes pour activités spécifiques, ententes 108 ou autre), les mêmes bonifications et indexations annuelles de leurs subventions, et ce, qu'elles proviennent directement de Santé Québec ou du MSSS ou qu'elles transitent par les CISSS et les CIUSSS;
- Les modalités de versement des subventions ou des paiements aux centres de crise membres du RESICQ soient les mêmes dans toutes les régions du Québec (nombre de versements, calendrier des versements, etc.).
- Dans l'intervalle, Santé Québec et le MSSS financent dès 2026-2027 la sommes de 1,5 M\$ pour maintenir les services actuels.

Investir une somme additionnelle récurrente de 7 M\$ pour le développement et l'amélioration de la couverture des services 24/7

Des écarts dans le financement des centres de crise amènent inévitablement des différences dans leur capacité à rendre des services à la population de leur région. Pourtant, la population du Québec devrait avoir accès à la même offre de service en intervention de crise en santé mentale indépendamment de son lieu de résidence.

L'offre de services de base des centres de crise propose habituellement une ligne téléphonique d'intervention de crise 24/7, un service d'hébergement de crise de courte durée et un service de suivi de crise dans la communauté. Tout en considérant l'organisation des services d'intervention de crise en place dans chaque région et la volonté de chaque centre de développer ses services afin qu'ils soient entièrement accessibles 24/7, le temps est venu de réinvestir massivement dans le réseau des centres de crise communautaires, comme cela a été fait dans les milieux de la violence conjugale et de l'itinérance afin de leur permettre de remplir pleinement leur mandat 24/7.

Le RESICQ recommande donc que:

- Le MSSS investisse une somme additionnelle récurrente de 7 M\$ dans le réseau des centres de crise membres du RESICQ afin d'offrir à la population et aux CISSS et CIUSSS de chaque région un accès 24/7 aux trois volets de services (ligne d'intervention, hébergement de crise et suivi de crise).

Dégager annuellement une somme de 500 000 \$ dédiée au RESICQ pour l'aider à soutenir les travaux d'accompagnement de ses membres:

À l'automne 2025, les centres de crise membres du RESICQ ont réalisé une planification stratégique. Plusieurs des cibles choisies visent à consolider, à développer et à diversifier l'offre de services d'intervention de crise afin d'éviter encore plus de visites à l'urgence et d'hospitalisations en psychiatrie et d'alléger la pression sur le réseau public de la santé.

Pour atteindre ces cibles, le RESICQ devra, d'une part, élargir ses responsabilités à des activités d'évaluation, de coordination, de suivi et de mesure de l'offre de services de ses membres et il aura assurément besoin de ressources humaines additionnelles pour le faire.

D'autre part, il lui faudra aussi investir davantage en promotion des services auprès de la population du Québec afin de la sensibiliser de manière périodique à la possibilité et aux avantages de recourir à des services d'intervention et de prévention en situation de crise ailleurs que dans le réseau public de la santé.

Le RESICQ recommande donc que:

- Sa subvention annuelle soit augmentée à 500 000 \$ à partir de 2026-2027 et que cette subvention soit indexée dès 2027-2028.

Recommandation 2

Assurer l'uniformité de la couverture, de l'accessibilité et de la qualité des services d'intervention de crise à travers le Québec

Pour évaluer avec plus de justesse la contribution des centres de crise à l'offre de services en santé mentale au plan régional et national et les éléments de l'offre de services à bonifier, il est nécessaire de s'appuyer sur des indicateurs de mesure communs se basant sur un même cadre normatif.

Le RESICQ recommande donc que:

- Santé Québec et le RESICQ conviennent d'un tronc commun d'indicateurs de mesure à partir desquels l'évaluation de la contribution des centres de crise sera faite;
- Santé Québec finance un projet mené conjointement avec le RESICQ pour l'élaboration et le déploiement d'un outil commun de mesure de ces indicateurs et d'un tableau de bord national permettant d'en faire un suivi régulier;
- Santé Québec et le RESICQ s'entendent sur des modalités de reddition de comptes communes à tous les centres de crise afin d'éliminer la

variabilité observée entre les régions en raison de l'application de mécanismes de reddition de comptes différents d'un CISSS ou CIUSSS à l'autre;

- Santé Québec et le RESICQ conviennent d'un mécanisme de répartition entre les membres du RESICQ de tout montant important consenti par le MSSS en développement de l'offre de services et que cette répartition se fasse sur la base de données que pourrait lui fournir le RESICQ à partir des indicateurs de mesure qui auront été retenus ou en fonction d'autres paramètres.

5. Conclusion

Les centres de crise sont au cœur de la réponse québécoise en santé mentale : ils préviennent des hospitalisations, réduisent le recours à des mesures coercitives, sauvent des vies et soutiennent un réseau public sous pression. Leur expertise est éprouvée, leur rôle est stratégique et leur contribution est indispensable. Aujourd'hui, alors que les besoins explosent et que les écarts territoriaux persistent, le Québec ne peut se permettre de fragiliser ce maillon essentiel du continuum de services. Un investissement structurant est requis pour préserver cette capacité d'action, assurer l'équité entre les régions et garantir que chaque personne en détresse puisse recevoir une aide rapide, humaine et efficace, 24 h sur 24, 7 jours sur 7.